

CIEP/MOC

Prochaines activités

///

>> Arlon : L'économie, quel sens ?

Seconde conférence du cycle "Finitude de la planète, limites de la vie : quels au-delà ?" par Jean-Claude Brau, théologien. Après une première conférence intitulée "Se limiter et regarder au-delà", Jean-Claude Brau abordera plus spécifiquement le thème de l'économie. Nous avons appris à dissocier nos domaines d'activité : le sens de la vie, c'est l'affaire des religions ; l'économie, c'est tout autre chose ! Parmi les protestants, des penseurs ont tenté de refaire des liens. La laïcité propose aussi un sens, basé sur le libre arbitre et la raison. Peut-on imaginer un sens positif pour l'économie ? Le **mardi 26 février** à 19h30 dans les locaux de la CSC (rue Pietro Ferrero 1). Entrée gratuite. Infos : 063 218 733 ou me.baudrenghien.moclux@gmail.com

>> Arlon : L'aménagement du territoire face au défi climatique

Dans le cadre de la révision en cours du SDER (Schéma de Développement de l'Espace Régional), le CIEP organise 4 conférences sur l'aménagement du territoire. La première sera consacrée au défi climatique. Le réchauffement climatique est sans équivoque. La terre se dirige tout droit vers un climat qu'aucun humain n'a jamais connu. Il y a urgence de diminuer nos émissions de CO2. L'urbanisme, les transports, les bâtiments offrent des opportunités importantes, mais il faut la volonté politique de les activer. Comment l'aménagement du territoire peut-il répondre au défi climatique ? Par Jean-Pascal van Ypersele, climatologue, vice-président du GIEC, professeur à l'UCL. Le **mardi 5 mars** à 19h30 dans les locaux de la CSC (rue Pietro Ferrero 1). Entrée gratuite. Infos : 063 218 728 ou jn.burnotte@moclux.be

>> Habay : Un soir, un philosophe

Les philosophes... Qui sont-ils ? Quel est leur parcours de vie ? Que nous disent-ils ? Comment les approcher à travers leurs écrits ? Par le CIEP Lux et le Centre culturel de Habay.

> Le **lundi 4 mars** à 20h : Hans Jonas, la philosophie dans l'air du temps. Par René Ngambebe, docteur en philosophie de l'UCL, auteur du livre "La cosmodémocratie"

> Le **lundi 25 mars** à 20h : de Husserl à Camus, l'existentialisme. Par Jacques Malisoux, philosophe et directeur d'école.

> Le **lundi 6 mai** à 20h : Hannah Arendt, la responsabilité face à notre humanité. Par Bernard Van Asbroeck, chercheur, auteur du livre "Rivage d'Occident".

Au Centre culturel de Habay, rue d'Hoffschmidt 27 à Habay-la-Neuve. Infos : 063 218 726

Mutas

A la neige ou au soleil cet hiver ?

Grâce à votre assurance complémentaire, si vous tombez malade ou êtes victime d'un accident lors de vacances à l'étranger, vous pouvez compter sur Mutas, l'assistance voyage de la MC (anciennement EuroCross)⁽¹⁾. Cette assistance mondiale vous assure l'encadrement nécessaire et couvre vos frais d'aide médicale urgente.

Emportez toujours votre World Assistance Card (WAC) comme aide-mémoire si vous devez contacter la Centrale d'alarme Mutas depuis votre lieu de villégiature pour un problème de santé ou de rapatriement. **Le numéro d'appel unique à former, 24h sur 24h et 7 jours sur 7, est le +32 2/272.09.00.**

Pour tous les pays de l'Union Européenne⁽¹⁾, la Suisse, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine et l'Australie, emportez aussi la **Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** et ce, même s'il s'agit d'un voyage scolaire ou de groupe. Au verso, vous retrouverez d'ailleurs le numéro de téléphone de la centrale d'alarme Mutas. Cette carte, personnelle et dont la durée de validité est limitée dans le temps, constitue la preuve que son titulaire (adulte ou enfant) est en ordre d'assurance soins de santé obligatoire. Elle permet de bénéficier du tiers-payant sur les coûts des soins hospitaliers et donc, de ne pas avancer l'argent dans les hôpitaux publics.

Pour les pays ayant signé une convention avec la Belgique (Algérie, Croatie, Tunisie, Turquie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Monténégro, Kosovo et Serbie), un autre formulaire spécifique à chaque pays doit être emporté.

Ces documents de voyage, gratuits, doivent être demandés, avant votre départ, auprès de votre conseiller mutualiste, au numéro gratuit 0800 10 9 8 7, ou peuvent être commandés sur le site www.mc.be (la WAC peut être téléchargée).

Quelles conditions d'interventions ?

L'assistance voyage de la MC s'applique uniquement aux séjours récréatifs à l'étranger, pour une durée



maximale de trois mois à partir du premier jour des soins. L'aide médicale urgente est exclusivement réservée aux dommages physiques urgents. Elle ne couvre ni la perte ou le vol de bagages ni le dépannage de la voiture...

Une intervention dans les frais médicaux ambulatoires, d'hospitalisation et de rapatriement est valable pour les sinistres de 200 euros ou plus, peu importe le pays où vous séjournez. Ils sont pris en charge par la MC, déduction faite, par dossier, d'une franchise de maximum 60 euros (25 euros pour les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée ou du statut Omnio). Pour certains pays⁽²⁾, si le montant total des soins médicaux est inférieur à 200 euros, vous pourriez bénéficier d'une intervention de l'assurance soins de santé obligatoire.

Que faire en cas de maladie ou d'accident lors de votre séjour ?

Les frais médicaux ambulatoires (consultations, médicaments...) sont à payer sur place. Ramenez en Belgique les factures originales, les preuves de paiement, les prescriptions médicales et présentez-les à votre conseiller mutualiste avec la demande d'intervention complétée. Pour les

médicaments délivrés en France, conservez les emballages.

- En cas d'admission dans un hôpital, présentez toujours le document officiel au prestataire de soins (CEAM...) et contactez toujours, dans les 48 heures, la centrale d'alarme Mutas.
- En cas de demande de rapatriement en Belgique, contactez toujours la centrale d'alarme. Le rapatriement sera organisé si l'équipe médicale de Mutas l'estime nécessaire.

Pour plus d'infos sur l'assistance voyage de la MC, consultez le dépliant disponible auprès de votre conseiller mutualiste, appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 ou surfez sur www.mc.be.



(1) Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

(2) Pays de l'UE, Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie, Croatie, Turquie et Maroc.

Action bas

En mars, Qualias vous propose une action 'bon d'achat' sur l'ensemble de la gamme des bas.

N'attendez plus et venez profiter d'un bon d'achat de 10€ par tranche d'achat de 50€ dans la gamme des bas.

Bon d'achat de 10 €*

Liste des magasins

Arlon	Place Didier, 36	063/21 31 95
Libramont	Rue des Alliés, 2c	061/23 01 50
Marche	Allée du Monument 8b	084/32 09 01

*action valable du 1^{er} mars au 31 mars 2013. Les prix s'entendent TVA incluse. Les bons seront valables pour tout achat hors promotion de minimum 50€ dans votre magasin Qualias jusqu'au 30 avril 2013. Bon non remboursable en espèces. Offre non cumulable avec d'autres actions.

www.qualias.be

Énéo

Vieillir au pays des collines

Énéo, mouvement social des aînés, vous invite à la première projection de ce film réalisé par Valérie Mathieu. A travers plusieurs portraits, il questionne sur la place des personnes âgées au Bénin et observe comment elles évoluent au sein d'une société en perpétuelle transformation.

Le jour se lève sur Dassa, le pays des collines. Dans un petit village, un vieil homme nous accueille et nous raconte sa vie. D'un portrait à l'autre, nous découvrons le quotidien des aînés béninois. A chacun son histoire et son parcours particulier, parfois surprenant, parfois interpellant...

En parallèle, le film suit un groupe d'aînés belges partis à la rencontre des Béninois, proposant ainsi de regarder notre propre société en miroir.

Au programme

- 18h30 : Accueil et verre de l'amitié
- Visite de l'exposition photos, vente d'objets artisanaux du Bénin et du DVD du film
- 19h15 : Mots d'introduction
- Monsieur Wagner, Président régional d'Énéo
- Monsieur Caprasse, Gouverneur de la Province
- Madame Plainchamp, Directrice adjointe de la MC province de Luxembourg
- Monsieur Belpaire, Directeur de TV-Lux

- 19h35 : Projection du film suivie d'un débat
- 21h : Bar ouvert et vente de pizzas faites maison

Quand ? Le mercredi 6 mars à 18h
Où ? Espace Jean 23 à Bastogne (rue Gustave Delpardange)
PAF : 5 euros

Infos et réservations (souhaitées) :
eneo.luxembourg@mc.be,
 061 277 190, 061 416 111

Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg
 (Également Lierneux, Trois-Ponts, St-Vith)
 Rue de la Moselle 7-9 • 6700 Arlon
 Éditeur responsable : Joëlle Lehaut
 Fax : 063 211 999 - E-mail : arlon@mc.be

Tél. 063 211 711

Une erreur dans votre adresse postale ?
 Signalez-le via www.mc.be/journal ou auprès du 0800 10 9 8 7

Mutualité

Vous tombez malade ? Dites-le vite à votre mutualité !

L'incapacité de travail, c'est une grippe, un tour de reins, une jambe cassée... Bref, pour raison médicale, vous êtes incapable d'aller travailler ou de remplir vos obligations en matière de chômage. Sous certaines conditions, votre mutualité vous versera un revenu de remplacement, appelé aussi indemnité de maladie.

En cas de maladie, vous devez, d'une part, prévenir votre employeur (ou l'ONEM). D'autre part, en informer votre mutualité en lui remettant votre certificat médical très rapidement : **vous avez 48 heures !**

Cette attestation d'incapacité de travail, aussi appelée "formulaire confidentiel", est un document officiel très important qui nous permet de calculer à partir de quel moment vous serez indemnisé. Il doit être remis par la poste, le cachet postal faisant foi. Vous pouvez aussi le déposer directement contre accusé de réception au siège de la MC province de Luxembourg (rue de la Moselle 7-9 à Arlon). Il ne faut surtout pas le déposer dans nos boîtes aux lettres vertes, ni nous fournir une photocopie. Seul le certificat original, dont toutes les rubriques doivent être complétées, est considéré valable.

Feuille de renseignements

Dès réception de votre certificat médical, la mutualité vous envoie une feuille de renseignements. Vous



devez la compléter et la transmettre à la mutualité. Votre employeur ou votre organisme de paiement du chômage est aussi contacté par la mutualité afin de lui demander les données salariales nécessaires pour pouvoir déterminer le montant de vos indemnités en cas d'incapacité de travail. Cette feuille de renseignements sert à calculer le montant de vos indemnités. Renvoyez-la rapidement !

Dès réception de votre certificat, le médecin-conseil peut vous convoquer à tout moment pour un examen médical. Munissez-vous alors de tous les documents médicaux en rapport avec votre incapacité de travail dont vous disposez. Une absence non justifiée entraîne une suspension du paiement de vos indemnités.

Vous pouvez vous procurer une attestation d'incapacité de travail ("formulaire confidentiel") sur www.mc.be, auprès de votre conseiller mutualiste ou en appelant le 0800 10 9 8 7 (appel gratuit).

Pendant la première année d'incapacité de travail, le patient est amené à rencontrer son médecin-conseil à plusieurs reprises. Ensemble, ils éclaircissent la situation médicale, resituée dans un contexte global de travail. A l'issue de chaque consultation, le médecin-conseil décide de poursuivre (ou non) la reconnaissance de l'incapacité de travail.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller mutualiste !

Guide pratique, ou comment tout savoir sur l'incapacité de travail

Que se passe-t-il si je transmets mon certificat trop tard ? Comment s'organise la reprise de mes activités ? Ai-je droit à des indemnités en tant qu'indépendant ? Mon incapacité est la conséquence d'un accident ou d'une maladie professionnelle... Vous trouverez toutes les réponses à ces questions dans le guide pratique "L'incapacité de travail", disponible gratuitement dans votre point de contact ou via www.mc.be



Initiative

Joëlette sans frontière

C'est le nom de cette nouvelle asbl de la région de Marche. Créée par Altéo (mouvement social de personnes malades, valides et handicapées), et l'école d'enseignement spécial de Waha-Marloie, elle a pour objectif de permettre aux personnes à mobilité réduite de (re)découvrir la nature, les sites culturels, la marche, la randonnée et même la course. Tout cela grâce à la joëlette...

La joëlette : qu'est-ce que c'est ? Une joëlette est un fauteuil tout terrain mono-roue qui permet à toute personne à mobilité réduite, enfant ou adulte, de pratiquer la randonnée et/ou le jogging avec l'aide d'accompagnateurs. L'un de ses atouts est de permettre l'accès à des chemins escarpés et vallonnés.

Déjà en 2012...

En octobre 2012, nous vous parlions déjà dans ces mêmes pages de la joëlette. Des membres du personnel de la MC province de Luxembourg s'élançaient alors avec deux joëlettes pour les "20km des Ardennes", dans le cadre du salon "Run2Bike". Mais vous avez déjà peut-être également rencontré ce

drôle de vélo lors du Salon des Sports de Marche, des joggings de Wibrin et Verdenne, ou encore des corridas de Dinant, Marche, Ciney...

Quoi de neuf en 2013 ?

Cette année encore, l'asbl affirme sa volonté de faire connaître les plaisirs de la joëlette, la complicité entre personnes à mobilité réduite et accompagnants valides, en participant à des marches et joggings. La grande manifestation de 2013 est l'organisation, le **dimanche 2 juin à Marche-en-Famenne**, d'une journée "découverte joëlette".

Au programme :
- le matin: le critérium international de la joëlette : un jogging de 10 km

dans les rues de Marche, réservé aux seules joëlettes (1 équipage = 1 personne à mobilité réduite + max 5 personnes valides)
- l'après-midi : 3 balades à thème entre valides et personnes à mobilité réduite

Intéressé(e) ?

Vous souhaitez participer à la manifestation du 2 juin, ou simplement avoir plus d'informations sur l'asbl et ses activités ?

Contactez l'asbl au 0495 286 143 ou 0477 755 496, ou par mail à joelettessansfrontieres@skynet.be

www.balade-handicap.com

PRÈS DE CHEZ VOUS

Marvie : Cours d'aquagym et marche pour diabétiques

L'activité physique fait partie du traitement du diabète. Démarrée progressivement et bien encadrée, elle est bénéfique pour la santé des personnes touchées par cette maladie. Dès mars 2013, l'association du diabète propose des cours collectifs d'aquagym, ainsi qu'une marche organisée en groupe une fois par semaine. La visite de la piscine et la rencontre avec le groupe se fera le **mercredi 27 février** à 10h à la piscine Océane (Marvie 19) et le premier cours aura lieu le **mercredi 6 mars**.
Infos : 0498 271 133 ou 061 216 665

Virton : Pause Santé

Dormez sur vos deux oreilles ! Entre rythme biologique et rythme social, entre besoin réel et "obligation", notre sommeil en voit de toutes les couleurs. Nous passons environ un tiers de notre vie à dormir : cela mérite bien que l'on s'y attarde... Par Julie Diseviscourt, de Vie Féminine. Le **jeudi 28 février** de 12h15 à 13h15 à la MC (Place Paul Roger 1, salle de réunion du 2^{ème} étage). Participation gratuite. Possibilité de commander un sandwich à 3 euros.
Infos et inscriptions (pour le 26 novembre) : 063 211 022 ou infor.sante.lux@mc.be.

Virton : Les droits des femmes

Vie féminine, en partenariat avec FEDASIL, vous propose un atelier créatif solidaire. Vous avez envie de mettre en avant vos droits en tant que femmes ? Vous aimez les techniques créatives ? Vous avez envie de passer un moment convivial à la rencontre de la différence culturelle ? Rendez-vous au centre des réfugiés FEDASIL (entrée rue Croix-Lemaire) les **jeudis 28 février, 14 et 21 mars** à 14h.
Infos : 063 225 625 ou antenne-irton@viefeminine.be

Ciney : Parole de Dieu

Le service Jeunes du diocèse de Namur vous invite à une réflexion et formation "Partage de la Parole et méthode dite 'Maison d'évangile'". Le **samedi 2 mars** de 9h30 à 13h, rue des Capucins 19.
Infos : 081 256 486 ou <http://sjnamluxcatho.blogspot.be>

Anlier : Conférence

Le CRIE d'Anlier lance son programme 2013 d'ateliers sur les savoir-faire écologiques. Le **samedi 2 mars**, il vous propose une conférence intitulée "replanter les consciences" par Sabine Rabourdin, en préambule de la présentation de son nouveau programme, et de témoignages d'initiatives locales alliant écologie et décroissance.
Infos : 063 424 727

Arlon : Tables de conversation

En anglais et en allemand. Organisées par Vie Féminine, les tables de conversations sont animées par 2 "natives speakers" et les sujets de discussion sont déterminés d'après les centres d'intérêts des participants. Condition : avoir des bases dans ces 2 langues. **Dès à présent** : anglais les **mardis** et les **jeudis** de 14h à 15h, et allemand les **jeudis** de 9h15 à 10h15 et de 10h30 à 11h30. Dans les locaux de Vie Féminine (rue des Déportés 41).
Infos et inscriptions (obligatoires) au 063 225 625 ou luxembourg@viefeminine.be

ÉNÉOSPORT

Deux nouveaux clubs

Créée par la MC, l'asbl ÉnéoSport encourage et organise, dans les meilleures conditions de sécurité, la pratique sportive auprès des plus de 50 ans.

>> Aquagym à Arlon

Un nouveau cours d'aquagym a lieu chaque mercredi de 14h30 à 15h30 à la piscine de la Spetz.
Plus d'infos : 063 387 355

>> Viactive, gym douce à Robelmont

Vous avez plutôt envie de bouger votre corps en douceur et en musique ? Rendez-vous le **mercredi** de 14h30 à 16h à l'école communale de Robelmont.
Plus d'infos : 063 576 003 (après 19h)